

BULLETIN D'INFORMATION



Chaire **UNESCO** de recherche
appliquée pour l'éducation en prison



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



www.cmv-educare.com
educare@collegemv.qc.ca

7000, Marie-Victorin, Montréal (Québec), Canada, H1G 2J6
TEL : 1-514 328 3832 FAX : 1-514 328 3829
Volume 9, numéro 1, Juin 2021

Geneviève Perreault

Titulaire de la Chaire UNESCO de recherche
appliquée pour l'éducation en prison

L'équipe de la Chaire est très heureuse de vous partager cette première édition 2021 de notre Bulletin, témoignant d'une année bien remplie, en dépit des contraintes imposées par la pandémie. En plus des sections régulières du Bulletin, cette édition contient une section (qu'un de nos membres vétérans surnomme affectueusement *Canadian Report*) faisant état d'enjeux nationaux relatifs à l'éducation en prison.

La Chaire s'est particulièrement démarquée avec l'organisation d'une série de webinaires internationaux qui nous ont permis de découvrir une communauté de pratiques et de chercheurs ainsi que plusieurs projets d'éducation en prison. Notre série a été lancée par un panel présentant l'importance et la pertinence des bibliothèques en prison, avec des exemples du Chili, du Cambodge et du Sri Lanka que nous a offert l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL). Ensuite, des collègues chercheurs sont venus nous présenter le PLAN (the Prisoner Learning Academic Network), un réseau dynamique mettant en valeur une série d'initiatives pédagogiques et de recherches, la plupart développées au Royaume-Uni. Lors du troisième webinaire, nous nous sommes plutôt intéressés à la profession enseignante en milieu carcéral avec nos collègues de France, nous permettant un tour d'horizon, de la structure de recrutement, à la profession elle-même. Notre quatrième webinaire s'est quant à lui déplacé en Amérique du Sud pour y explorer les initiatives d'enseignement en détention auprès des jeunes et l'importance d'offrir des programmes de réinsertion sociale. Enfin, notre cinquième webinaire s'est intéressé aux compétences fortes ou génériques que promeut l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA) par l'entremise d'un projet d'art auprès de femmes en processus de réinsertion sociale, le projet Entr'Elles réalisé par un groupe de femmes et chapeauté par la Société Élisabeth Fry du Québec. Ces rencontres webinaires nous ont permis de saisir l'importance de l'éducation en prison à travers des témoignages poignants et percutants. L'un de ces récits se trouve dans le présent bulletin. Somme toute, le contenu des Webinaires ainsi que les nombreux commentaires des participants nous ont confirmé la présence d'une communauté confrontée aux mêmes enjeux, malgré des orientations scientifiques et des situations sociopolitiques différentes. Ces Webinaires ont donc été bien plus que des occasions d'apprentissage, mais de véritables rencontres marquantes. Nous remercions à cet effet tous les présentateurs et participants.

Nous clôturons enfin cette publication par notre habituelle revue de littérature, permettant de découvrir de récentes recherches ou de nouveaux projets en matière d'éducation en prison. [Bonne lecture!](#)

CONFÉRENCES, TABLES RONDES, ATELIERS

Annonce – Société de criminologie du Québec

En novembre 2021, la Société de criminologie du Québec organisera le **40ème Congrès de la Société de criminologie du Québec** en partenariat avec l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

Titre: Adaptabilité, innovations, collaborations et engagement: construire l'avenir ensemble.

NOUVELLES

Aux États-Unis

Le site Internet du Georgetown College rapportait, le 7 avril dernier, la création d'un programme de baccalauréat destiné à 25 étudiants incarcérés à la Patuxent Institution (Jessup, Maryland). Le projet, piloté par la *Georgetown Prisons and Justice Initiative (PJJI)* et associé au *Prison Scholars Program*, débute durant l'année scolaire 2021-2022. Le programme vise la même rigueur et la même excellence que le programme offert sur le campus principal du Georgetown College, et l'admission sera donc compétitive. Le *Prison Scholars Programs* souhaite se positionner comme un modèle de réinsertion sociale efficace et couronnée de succès.

Pour plus d'informations rendez-vous au:

<https://college.georgetown.edu/news-story/georgetown-to-launch-bachelors-degree-program-at-maryland-prison/?fbclid=IwAR30U675FvrxhLvACZSAZBuwJoH9QWrCL8Ot5Wai8iSS-bg2A3euCKDKoQGY>

Portrait de chercheur : Sergio Grossi, Ph.D.



Sergio Grossi a travaillé et fait de la recherche en tant qu'éducateur social auprès d'adolescents privés de leur liberté, de personnes en situation d'itinérance, de demandeurs d'asile, de personnes vivant avec une maladie mentale et des travailleuses du sexe victimes de trafic humain. Son programme de recherche actuel développe un dialogue qui implique l'éducation des adultes, la sociologie de la prison et la criminologie critique pour analyser les pratiques et les concepts éducationnels des projets de réinsertion sociale décrits comme «alternatifs».

Dans sa plus récente recherche, il a étudié le modèle proposé par la «Prison sans police» de l'Associação de Proteção e Assistência aos Condenados (APACs), Associations pour la protection et l'assistance des condamnés – au Brésil. Les APACs ont été fondées en 1972 dans la ville de São José dos Campos, São Paulo, au Brésil. Aujourd'hui, elles desservent en moyenne 3 500 personnes, dépensant environ 1 050 Réals brésiliens (240 CAD\$) par mois pour chacun des hôtes. Les Centres de Réintégration Sociale des APACs ont été décrits comme des endroits paisibles et esthétiquement agréables, où l'atmosphère détendue n'est pas démoralisante et ne génère pas de la colère. Les personnes incarcérées portent leurs propres vêtements et sont appelés par leur nom; ils maintiennent leur identité et sont considérés comme des citoyens possédant

des droits qui servent une sentence. Ces espaces ont aussi été décrits comme n'étant pas surpeuplés; ils sont propres et exempts d'odeurs déplaisantes, et l'architecture est conçue pour favoriser les activités éducatives orientées vers la réinsertion sociale.

L'absence de violence et de personnel armé, selon les discours officiels, est maintenue grâce à une politique en matière de sécurité qui s'appuie sur des relations détendues entre le personnel et les personnes privées de leur liberté. Ce résultat est atteint par le respect des droits humains et de la dignité des personnes, ce qui est rendu possible par une série de règles claires et partagées. Les personnes incarcérées sont responsables de la gestion des «clés» de la prison, du nettoyage, de l'organisation, de la discipline et de la sécurité, en partenariat de gestion avec le personnel de l'APAC, des bénévoles et du personnel administratif.

Les APACs adhèrent à l'objectif d'éduquer la société en proposant de réduire les frontières des prisons, en rapprochant la société des structures de la prison. L'éducation sociale contribue aussi à transférer une partie de la responsabilité de la réinsertion sociale des techniciens vers la société en général. Ainsi, ce ne sont pas seulement les «professionnels» qui sont tenu responsables des succès ou des échecs dans les processus de réinsertion sociale.

Il y a un côté graduel à la proposition éducative des APACs. Les intervenants expliquent qu'on ne change pas de vie immédiatement ou magiquement; en fait, la recherche constate que les personnes incarcérées sont à différents niveaux de réintégration. Certains sont en régime ouvert ou semi-ouvert qui laissent plus de liberté, ce qui permet de commencer le processus de réintégration sociale pendant la sentence, plutôt qu'à la fin.

Il y a cependant matière à amélioration et plusieurs enjeux ont émergé de la recherche de Grossi, notamment en termes d'accès à l'emploi pour les ex-détenus. Pour plus de détails sur ces propositions, vous pouvez prendre connaissance de ses travaux en lisant ses [articles](#).

TÉMOIGNAGE D'UN APPRENANT : RYAN RISING

NDLR – Ryan Rising détient une licence de l'Undergraduate School de l'Université de Santa Barbara. Il a été un des panélistes d'un des webinaires organisés par la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison, tenu le 7 avril dernier. Ce webinaire portait sur l'éducation en contexte carcéral pour les détenus juvéniles. Sa présentation faisait part de sa propre expérience de l'impact des programmes d'enseignement sur les personnes incarcérées. Il a accepté de partager son expérience avec nous.



Rédaction – Tout d'abord, merci d'accepter de partager votre expérience avec les lecteurs du bulletin de la Chaire. Pouvez-vous nous présenter votre parcours, avant d'avoir suivi une formation?

Ryan Rising (Ryan) – Bien sûr. J'ai été incarcéré de l'âge de douze ans jusqu'à l'âge de 32 ans. J'étais en quelque sorte coincé dans la porte tournante du système. À chaque fin de sentence, je savais que je rentrerais à la maison et que je n'aurais aucun type de ressources ou d'aide. Je serais de retour dans le même quartier et j'aurais recommencé à me droguer et à traîner avec tous ces amis du quartier que les forces de l'ordre avaient étiquetés comme membres de gangs. Je savais que ça me ramènerait en prison.

Rédaction – À quel moment avez-vous pris conscience de ce cycle?



Ryan – En 2013, je me suis retrouvé incarcéré à la prison d’État de New Folsom, à Sacramento. Il y a eu comme un réveil qui s’est fait en chacun de nous, les détenus. Nous étions fatigués d’être enfermés dans ces conditions dégoûtantes. Nous avons tous décidé de mettre fin à toutes les hostilités que nous avons les uns envers les autres et nous nous sommes regroupés pour protester contre l’absence de programmes de réhabilitation. Nous avons tous fait une grève de la faim et nous avons jeûné pendant 59 jours afin d’obtenir des programmes et la fin d’un isolement cellulaire cruel et injustifié.

Rédaction – Quels programmes avez-vous alors pu suivre?

Ryan – Après cette grève de la faim, j’ai été autorisé à m’inscrire au Lassen Community College. Les deux premiers cours que j’ai suivis étaient Pharmacologie des drogues de l’abus et Le succès au collège. Ces deux cours ont changé ma vie pour toujours.

Rédaction – Quels changements ces cours vous ont-ils apportés?

Ryan – Après avoir suivi Pharmacologie des drogues de l’abus, je suis heureux de dire que je n’ai jamais plus utilisé de drogues. Les connaissances que j’ai acquises sur tous les médicaments que j’utilisais m’ont vraiment fait évoluer, et j’ai gagné un nouveau respect pour mon corps, et j’ai choisi de ne plus jamais de drogues. Le succès au collège était un cours de croissance personnelle qui non seulement m’a appris à être un étudiant incroyable à l’école, mais m’a également appris à l’être aussi dans la vie. Je suis tombé en amour avec la connaissance et quand j’ai obtenu mes notes (c’était la première fois de ma vie que j’ai obtenu deux A+), je me suis senti intelligent pour la première fois de ma vie.

Rédaction – Que vous est-il arrivé par la suite?

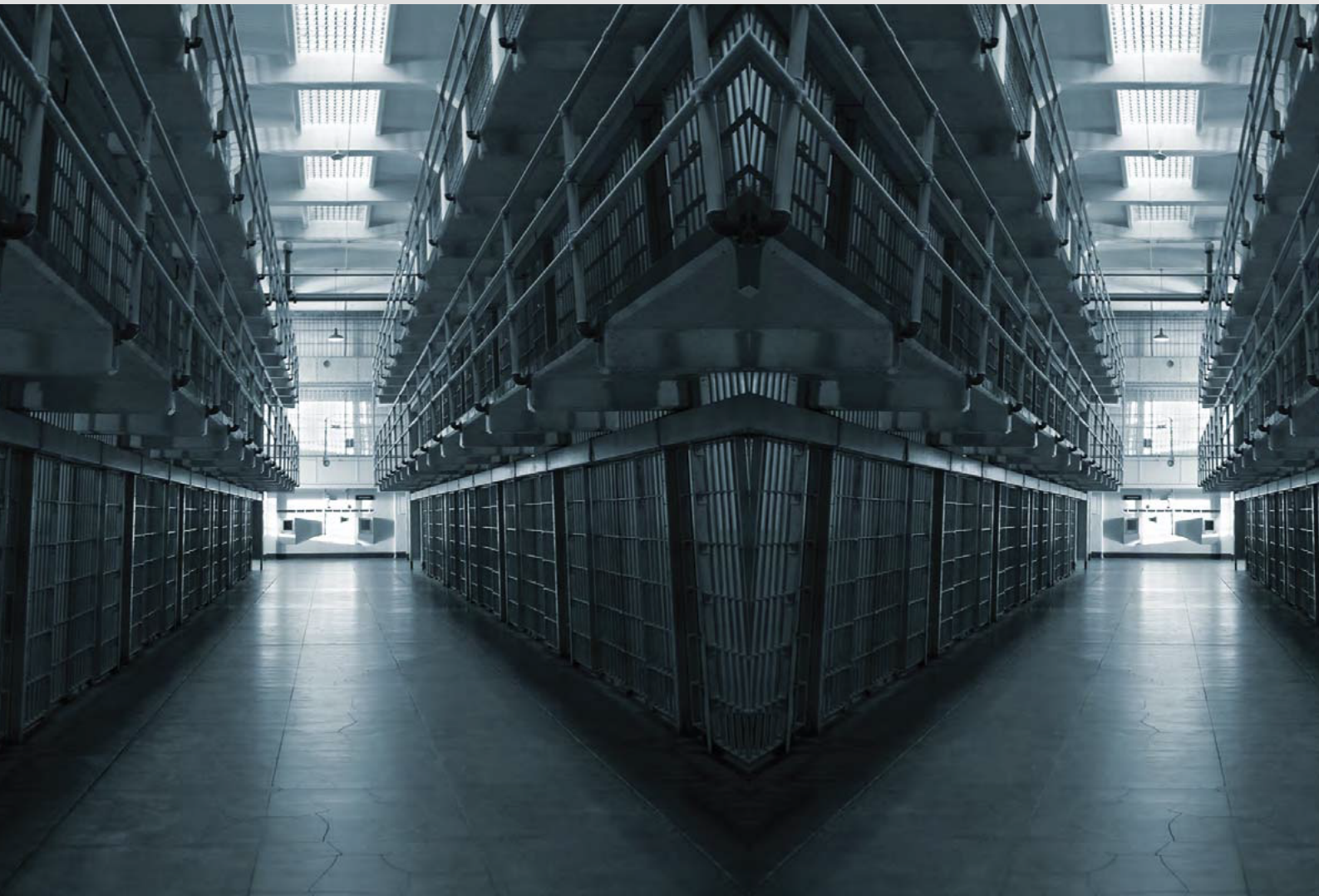
Ryan – Ma libération conditionnelle en 2015 est arrivée rapidement. Je n’avais aucun soutien du système carcéral et pas de ressources, et on m’a étiqueté comme transitoire. Avant de suivre et de réussir des cours, j’étais submergé par l’anxiété avant une libération conditionnelle. Je n’avais aucun type d’objectifs et j’ai eu l’impression que je ferais ce que j’ai toujours fait. Je serais «sorti de ma cage» pour jouer et voir des amis et la famille temporairement et je serais renvoyé en prison pour certaines accusations mineures.

La grande différence cette fois-ci, c’est que j’avais des unités collégiales et quelques mois avant de sortir, j’étais en contact avec les Berkeley Underground Scholars, un programme voué à aider les personnes autrefois incarcérées à retourner dans la communauté grâce à l’enseignement supérieur. J’ai été encadré par des étudiants autrefois incarcérés et on m’a donné mon premier emploi d’ambassadeur. J’ai été invité à de multiples conférences et des tonnes d’opportunités m’ont été offertes.

Rédaction – Vous avez donc poursuivi vos études une fois libéré?

Ryan – Oui. J’ai travaillé dur et j’ai obtenu un diplôme en sciences comportementales avec une spécialisation en counseling. J’ai ensuite été transféré à l’Université de Californie, où je suis en train de développer le Programme des boursiers clandestins et d’aider d’autres étudiants autrefois incarcérés à obtenir leur «libération de la porte tournante de l’incarcération» par l’enseignement supérieur. J’utilise maintenant mon histoire pour produire des connaissances qui finiront par mettre fin à l’incarcération de masse et pour élaborer des programmes qui éduquent nos collectivités et aident à bâtir des ponts que d’autres suivront dans les générations à venir, afin de mettre fin à ce cycle d’incarcération de nos familles et de gaspillage de leur capital humain. C’est mon histoire et je travaille dur chaque jour pour créer le plan pour «désincarcérer le monde».

SUPPLÉMENT AFFAIRES CANADIENNES



Geneviève Perreault

Titulaire de la Chaire UNESCO de recherche
appliquée pour l'éducation en prison

Cette section porte sur des enjeux nationaux relatifs à l'éducation en prison.

D'abord, l'équipe de recherche à l'œuvre pour le projet *Sens et effet de l'éducation en prison* a pu réaliser sa première étape en complétant sa revue de littérature et en procédant à des entrevues semi-directives auprès d'anciens étudiants en milieux carcéral. Cette démarche assez novatrice en recherche a permis de valider certaines informations et d'approfondir sa démarche méthodologique, permettant de solidifier les bases pour la suite. Vous trouverez à cet effet un sommaire de l'avancement du projet.

Dans ce premier bulletin de 2021, nous avons également cru bon présenter un compte-rendu de l'enquête sur les programmes d'éducation et de formation professionnelle dans les pénitenciers fédéraux produit par l'Enquêteur correctionnel. En dépit des excellents programmes que dispense le Service correctionnel canadien, des enjeux et défis subsistent. Nous publions également les réactions du Service correctionnel du Canada à ce rapport.

Lyne Bisson

Enseignante en techniques de travail social

Frédéric Armstrong

Cotitulaire-recherche

DES NOUVELLES DU PROJET « SENS ET EFFETS DE L'ÉDUCATION EN PRISON »

À la suite du dernier bulletin, présentant les débuts du projet « *Sens et effets des programmes d'éducation en prison: la perception des apprenants détenus dans le réseau carcéral provincial du Québec* », voici un sommaire de notre première phase préalable à la collecte de données prévue dans cinq établissements carcéraux provinciaux au Québec, lorsque les conditions liées à la pandémie le permettront. Cette première phase du projet consistait à procéder à des entretiens semi-dirigés auprès d'ex-détenus ayant participé à des programmes d'éducation formelle ou non formelle lors de leur détention, afin de permettre aux chercheurs de se familiariser avec l'expérience de la participation à des programmes d'éducation en détention; recueillir leur opinion quant au sens et aux effets de ces programmes en regard de leur situation actuelle; recueillir leurs suggestions quant aux aspects logistiques pour mener des entretiens auprès d'étudiants participant à des programmes d'éducation pendant leur détention; recueillir les propositions sur les sujets à aborder lors de ces entretiens.

La présente communication vise à rendre compte des faits saillants de ces entretiens, à les mettre en lien avec la littérature sur le sujet et à mettre en relief l'apport méthodologique de s'adjoindre des personnes qui ont une expérience de première main de l'objet de notre étude.

Aussi, en nous concentrant sur le sens et sur les effets de l'éducation, nous voulons rapporter la perception des apprenants détenus sur le sens de l'éducation en prison — à quoi sert-elle? Pourquoi s'inscrire à l'école en prison? etc. — et sur ses effets sur leur quotidien, sur leurs aspirations ou sur leur conception de l'éducation. Nous croyons que les perceptions des apprenants peuvent s'avérer fort pertinentes pour améliorer les programmes. Ce postulat s'appuie sur le cadre d'analyse fourni par François Dubet, ayant développé une sociologie de l'expérience inscrite dans le courant plus large de l'interactionnisme, intégrant la perspective des participants sur le sens et sur les effets de différents programmes éducatifs (Brassard & Martel, 2009; Deniger & Roy, 1998; Dubet, 1994; Janosz et al., 2001; Potvin & Leclercq, 2014). Plus spécifiquement à la prison, notre analyse s'appuie aussi sur la théorie générale de l'éducation en prison formulée par Kirstine Szifris et ses collègues (2018) qui avancent trois ensembles de mécanismes contribuant au succès des programmes d'éducation en prison: les « accroches » (*hooks for change*), l'acquisition de qualifications et la création d'un « lieu sûr » (*safe space*). Cette première phase nous a permis de les mettre à l'épreuve en les juxtaposant au témoignage d'un groupe d'ex-détenus qui ont, individuellement, agi à titre d'experts-conseils pour notre projet.

FAITS SAILLANTS DES ENTRETIENS AVEC LES EXPERTS-TERRAIN

Avec l'aide d'organismes spécialisés, nous avons recruté huit personnes ayant été détenues dans le réseau de détention provincial et ayant participé à des programmes de formation¹. Dans une perspective de reconnaissance et d'empowerment, nous avons choisi de les désigner comme «experts-terrain.», permettant de valoriser leur expérience et leur contribution au projet. Un premier entretien individuel a permis de faire connaissance, de discuter du sens et de l'effet de l'éducation en prison et de tester nos intuitions sur l'éducation en prison. Une seconde rencontre a eu lieu avec six d'entre eux et nous a permis de valider le protocole de recrutement et le schéma d'entretien pour la phase terrain.

Les huit experts-terrain ont des profils scolaires diversifiés allant de la deuxième année du primaire à des diplômes d'éducation supérieure. Certains ont vécu plusieurs épisodes de détention dans différents établissements provinciaux, alors que trois experts-terrain ont des expériences de détention au provincial et au fédéral. Leur participation à des programmes d'éducation formelle ou non formelle est diversifiée: programmes scolaires, activités d'employabilité, formations pratiques, mais la plupart la qualifient de déterminante, présentant des effets positifs sur leur capacité de réinsertion socioprofessionnelle. Tous expriment une grande fierté par rapport au chemin qu'ils ont parcouru pendant et après leur détention.

Ils ont accepté de participer à notre projet pour contribuer à l'amélioration des conditions de détention ainsi que pour améliorer les services et l'offre, pour faire connaître à la société les conditions de détention et pour témoigner de l'importance des programmes et de l'immense différence entre l'offre de programmes au fédéral et celle au provincial. Finalement, certains ont vu dans ce projet l'opportunité de faire avancer les connaissances, ce pour quoi ils nous ont dit ressentir beaucoup de fierté.

Le contenu de cette première phase vise donc à juxtaposer le témoignage des experts-terrain sur le sens et sur les effets de programmes d'éducation en prison et les connaissances recueillies dans la littérature. Ces premières expériences recueillies auprès de personnes incarcérées dans le réseau carcéral provincial québécois représentent un bassin de connaissances qui apportent un éclairage unique et intéressant pour la suite de notre recherche, autour des thèmes suivants: l'offre et l'accessibilité aux programmes, les motivations de la participation à des programmes d'éducation, la perception de l'espace scolaire, les effets de la participation à des programmes d'éducation et les suggestions pour améliorer les programmes.

1. Continuité famille auprès des détenues (CFAD), Centre de main-d'œuvre OPEX-82 de Laval et de Montréal, Service d'accompagnement en milieu scolaire (SAMiS), Centre résidentiel communautaire Joliette-Lanaudière.

1.1 Une offre de programmes appréciée, mais insuffisante et difficile d'accès

Les personnes rencontrées ont toutes souligné l'importance et les effets positifs de l'éducation en prison, insistant sur le fait que l'offre de cours n'est pas suffisante et que l'accès aux formations est trop difficile. Bon an mal an, la période de détention moyenne dans les établissements de détention provinciaux est d'environ 60 jours. L'accès varie selon les établissements, selon le moment de l'année et selon la durée de la peine.

Les besoins de formation des personnes rencontrées n'ont pas toujours été évalués et les évaluations qui ont eu lieu étaient sommaires. Plusieurs auraient voulu avoir accès à plus de formations qualifiantes, c'est-à-dire des programmes qui permettraient d'obtenir plus facilement un emploi. En effet, la brièveté de la sentence exclut d'emblée certains programmes de l'offre globale de formation (Lalande, 2019). Ce constat fait écho au témoignage des experts-terrain qui revendiquent pour cette raison l'accès à ces programmes pour les personnes prévenues en attente de leur sentence. Les transferts entre établissements ou dans d'autres secteurs à sécurité plus élevée mettent bien souvent un terme à la participation à des programmes, puisque l'offre varie d'un établissement à l'autre, et il ne semble pas y avoir de dispositif pour assurer la continuité de la formation.

1.2 Le désir de changer de vie comme source première de motivation

Selon les experts-terrain rencontrés, le processus de réinsertion sociale s'amorce avant tout par une décision personnelle initiale, celle de se «prendre en main», principal moteur de cheminement de certains, tant en prison que depuis la sortie. L'éducation, dans ce contexte, est un moyen pour changer sans être la cause du changement, bien que nous émettions l'hypothèse que les petites réussites vécues au fur et à mesure de la participation à des programmes d'éducation agissent comme amplificateurs de la décision initiale.

La rémunération offerte pour participer à des programmes de formation est aussi un facteur de motivation important, bien que celui-ci soit souvent moins élevé que celui qu'on peut obtenir en travaillant à la buanderie, par exemple, mais le fait que l'éducation formelle puisse contribuer à une meilleure réinsertion socioprofessionnelle semble avoir été significatif pour certains des experts. Le désir de passer le temps a également été évoqué par plusieurs.

Il existe toutefois des freins à la motivation. Le manque d'aspiration claire, le fait de ne pas comprendre l'utilité de la formation et d'apprendre sans savoir en quoi cela sera utile sont des freins majeurs à la persévérance. Les difficultés d'apprentissage qui affectent l'estime de soi peuvent aussi constituer des obstacles à la persévérance, tout comme la toxicomanie et la surmédication.

1.3 Perception de l'espace scolaire et rôle des professionnels : un aspect déterminant de l'effet positif des programmes d'éducation

Dans leur théorie générale de l'éducation en prison, Szifris et al. suggèrent que l'espace scolaire constitue un «*safe-space*» et que cela est un facteur important de la réussite de ces programmes (Szifris et al., 2018). Les témoignages des experts-terrain nous confirment l'importance d'explorer cette hypothèse. L'école est perçue comme un lieu agréable, priorisant le statut d'apprenant plutôt que celui de prisonnier. Cependant, contrairement à ce qu'on peut trouver dans la littérature (Binda et al., 2020, p. 259; Curtis et al., 2021; Evans et al., 2018; Novick, 2019; Szifris et al., 2018, p. 57), le rôle de l'éducation comme un contexte de socialisation significatif ou positif reste à investiguer, puisque les experts rencontrés n'ont pas noté la création d'une «communauté» parmi le groupe d'étudiants dans les écoles en détention et semblaient même surpris d'entendre que c'était une possibilité. Selon nous, les peines provinciales très courtes pourraient expliquer cette réalité.

D'autres études soulignent l'importance du rôle du personnel dans la réinsertion sociale des personnes détenues (Arbour et al., 2019; Lalande, 2019), montrant comment l'effet positif des intervenants professionnels contribue largement à la participation des détenus dans les programmes d'éducation. Sur ce point, les experts confirment : le rapport aux enseignants et aux formateurs est positif et significatif. Ceux-ci incarnent pour plusieurs le côté humain de la prison. La grande majorité a mentionné l'importance des professeurs dans leur cheminement grâce à leur disponibilité, leur soutien, leurs encouragements, leur encadrement.

1.4 Effets positifs multiples de la participation à des programmes

La littérature documente plusieurs effets positifs de la participation à des programmes d'éducation. La formation contribue à parfaire un parcours scolaire limité, à améliorer le quotidien des personnes détenues en brisant la monotonie (Stevens, 2001), en leur offrant les bases d'une estime de soi renouvelée (Andrews & Andrews, 2003), ainsi qu'une opportunité de prise de conscience et de remise en question (Lafortune & Blanchard, 2010). Elle améliore aussi les perspectives d'emploi (Cho & Tyler, 2013; Duwe & Clark, 2014), réduit les inconduites en milieu carcéral (Duwe et al., 2015; French & Gendreau, 2006; Pompoco et al., 2017) et réduit au moins modestement les taux de récidive (Bozick et al., 2018; Davis et al., 2013). Les experts-terrain appuient ces constats, mais mentionnent d'autres effets qui se regroupent autour de trois grands thèmes : le quotidien en détention, l'estime de soi et le sentiment de compétence, de même que l'utilité en regard de la situation actuelle.

a) Effet sur le quotidien en détention

Au sujet des effets sur la détention elle-même, il y a une quasi-unanimité. La participation à une formation, quelle qu'elle soit, permet de sortir de sa cellule, de se donner une routine ou de se changer les idées. Le fait de pouvoir voir d'autres détenus est également apprécié. Plusieurs soulignent que de participer à des programmes agit comme prévention sur des comportements déviants; cela évite de faire des actions illégales, favorise la diminution ou l'arrêt de la consommation, aide à se «tenir tranquille». Enfin, la rémunération offerte pour la participation aux programmes d'éducation contribue à améliorer les conditions de détention.

b) Estime de soi et sentiment de compétence

Plusieurs notent un effet positif sur leur estime de soi et sur leur sentiment de compétence. Ils ont appris à persévérer malgré les difficultés et ils en retirent beaucoup de fierté. Le fait de réaliser qu'ils sont capables de réussir, alors qu'ils n'avaient jamais réussi auparavant, leur a donné un sentiment de compétence qui les a poussés à poursuivre leur cheminement. Le changement de statut de détenu à étudiant joue aussi favorablement sur l'estime de soi. Enfin, pour certains, la participation à des programmes d'éducation a permis une meilleure connaissance de soi, notamment par le biais de l'encadrement des professeurs.

c) Utilité en regard de la situation actuelle: contribution à la réinsertion

Plusieurs experts-terrain abordent les effets positifs de l'éducation en prison, une fois la détention terminée. Grâce aux programmes suivis, certains ont pu poursuivre leur formation. La possibilité d'ajouter des éléments au CV est aussi soulevée comme étant positive. On nomme aussi le fait d'accéder à un emploi grâce aux formations en prison comme facteur qui permet d'éviter de se tourner vers des activités criminelles. Ces réflexions trouvent un écho dans la littérature sur l'éducation en prison qui montre que les programmes de réhabilitation, notamment les programmes d'éducation et de formation professionnelle (*vocational training*), ont un impact significatif sur l'employabilité et la récidive (Bozick et al., 2018; Davis et al., 2013; Wilson et al., 2000).

À cet égard, le soutien d'un professionnel à l'extérieur de la prison semble très important. Les experts-terrain qui poursuivaient leur formation à l'extérieur ont tous souligné l'importance de l'accompagnement et de l'encadrement des agents de probation ou des partenaires éducatifs. Certains s'indignent d'ailleurs que ce type de service ne soit pas offert à toutes les personnes qui sortent de prison.

1.5 Suggestions pour améliorer l'offre et la dispensation des programmes d'éducation en prison

Les personnes rencontrées regorgent de propositions pour améliorer les programmes d'éducation en prison. Pour améliorer l'accès aux programmes et l'offre de ceux-ci programmes, nos experts terrain recommandent une évaluation efficace des besoins éducatifs au début de la sentence, un accès priorisé et une offre bonifiée de formations qualifiantes, menant à un emploi. En ce qui concerne les conditions de formation, le soutien psychosocial devrait être plus présent pour les participants, et l'ajout d'un local dans les secteurs pour pouvoir étudier et faire ses devoirs est également souhaité. Les experts-terrain proposent également d'assurer la continuité de la formation lors des transferts et d'offrir aux prévenus la possibilité de participer aux formations. Enfin, à la sortie, il est souhaitable selon eux d'assurer un suivi, de créer des ponts vers des formations extérieures et de conclure des ententes avec des entreprises afin de favoriser l'insertion en emploi.

APPORT DU CHOIX MÉTHODOLOGIQUE DE S'ADJOINDRE DES PERSONNES AYANT DÉJÀ PASSÉ À TRAVERS CETTE EXPÉRIENCE

Bien que partiellement représentative des multiples expériences de participation d'éducation en prison, cette première phase d'entretiens s'inscrit dans une démarche méthodologique fort pertinente et nous permet une réflexion sommaire sur l'apport de ces entretiens. Premièrement, recueillir le témoignage des experts-terrain nous a résolument permis d'accroître la connaissance de notre objet de recherche. En nous appuyant sur leurs connaissances, sur leur expérience et sur leur regard réflexif, nous appréhenderons mieux la réalité vécue par nos futurs répondants, assurant une meilleure préparation pour la réalisation des entrevues sur le terrain, abordant des sujets sensibles. Ensuite, ces rencontres nous ont permis d'appuyer plusieurs éléments de la littérature, nous permettant de penser que les indicateurs que nous utiliserons lors l'analyse sont adéquats.

Sur le plan pratique, nous constatons aussi des effets positifs sur notre préparation pour le terrain. En effet, lors d'une démarche qualitative, il est crucial de créer rapidement un lien de confiance lors des entretiens. La spécificité de la population avec qui nous désirons discuter — des personnes marginalisées qui sont privées de liberté — fait en sorte que ce lien de confiance est d'autant plus important. La rétroaction des experts-terrain concernant notre approche nous a permis de valider celle-ci et de connaître les attitudes d'écoute et de bienveillance à promouvoir lors du recrutement des participants et durant les entretiens, soulignant l'importance de les considérer comme des étudiants plutôt que comme des détenus. Il est aussi primordial de valoriser leur participation et de refléter aux participants que leurs propos pourront servir à améliorer les choses.

Ensuite, ces rencontres ont été d'une grande utilité pour réaliser notre schéma d'entretien, facilitant la sélection des thèmes et précisant leur niveau de pertinence. Le fait que six experts-terrain aient également commenté la première version du schéma d'entretien que nous utiliserons nous a permis de l'améliorer.

Ces entretiens ont également mis en évidence certains défis de représentativité et de recrutement auxquels nous serons confrontés lors des entretiens semi-dirigés. Nous avons par exemple constaté que les experts ne distinguent pas les programmes d'éducation des programmes correctionnels, ni l'expérience des programmes d'éducation au fédéral de l'expérience vécue au provincial. De plus, il sera très important de réussir à recruter des participants pour qui la participation à des programmes n'est pas positive.

Un autre aspect qu'a révélé les rencontres avec les experts-terrain, et qui sera fort utile lors des entretiens, est le fait que les intervieweurs seront confrontés à des récits de vie difficiles et émouvants. Les témoignages des personnes rencontrées montrent des parcours de résilience et de grande détermination pour surmonter les multiples obstacles liés, d'une part, à un passé difficile, souvent marqué par des difficultés scolaires et des comportements criminels, et lié, d'autre part, à leur nouveau statut de prisonnier ou d'ex-prisonnier. Cela ne laisse personne indifférent et les intervieweurs devront savoir faire preuve d'empathie, en acceptant de se laisser toucher par certains récits, tout en gardant une nécessaire distance professionnelle pour rester objectifs.

Enfin, plusieurs experts-terrain nous ont mentionné retirer un sentiment de fierté en participant à un projet de recherche qui vise à améliorer les programmes d'éducation offerts dans les établissements de détention provinciaux. Plusieurs se sont dit touchés par la démarche de recueillir le point de vue de personnes directement concernées par notre recherche, mais souvent exclues des études. En ce sens, cette approche méthodologique peut contribuer à leur redonner du pouvoir et ainsi à favoriser encore plus la réinsertion. Au terme de la première phase du projet, nous voilà fin prêts pour réaliser la phase de collecte de données, lorsque les programmes d'éducation en prison reprendront plus systématiquement.

Sources

Andrews, J. P., & Andrews, G. J. (2003). *Life in a secure unit: The rehabilitation of young people through the use of sport*. *Social Science & Medicine*, 56 (3), 531-550.

Arbour, W., Lacroix, G., & Marchand, S. (2019). *Évaluation des interventions axées sur la réinsertion sociale (Rapport de projet No 2019RP-01)*. CIRANO.

Binda, H., Weinberg, J. D., Maetzener, N., & Rubin, C. (2020). «You're almost in this place that doesn't exist»: *The Impact of College in Prison as Understood by Formerly Incarcerated Students from the Northeastern United States*. *Journal of Prison Education and Reentry*, 6 (2), 242-263.

Bozick, R., Steele, J., Davis, L., & Turner, S. (2018). *Does providing inmates with education improve postrelease outcomes? A meta-analysis of correctional education programs in the United States*. *Journal of Experimental Criminology*, 14 (3), 389-428.
<https://doi.org/10.1007/s11292-018-9334-6>

Brassard, R., & Martel, J. (2009). *Trajectoires sociocarcérales des femmes autochtones au Québec: Effets de l'incarcération sur l'exclusion sociale*. *Criminologie*, 42 (2), 121-152.

Cho, R. M., & Tyler, J. H. (2013). *Does Prison-Based Adult Basic Education Improve Postrelease Outcomes for Male Prisoners in Florida?* *Crime & Delinquency*, 59 (7), 975-1005.
<https://doi.org/10.1177/0011128710389588>

Curtis, C. A., Evans, D., & Pelletier, E. (2021). *Developing social capital through postsecondary correctional education*. *Journal of Offender Rehabilitation*, 0 (0), 1-21.
<https://doi.org/10.1080/10509674.2021.1909200>

Davis, L. M., Bozick, R., Steele, J. L., Saunders, J., & Miles, J. N. (2013). *Evaluating the effectiveness of correctional education: A meta-analysis of programs that provide education to incarcerated adults*. Rand Corporation.
https://www.rand.org/pubs/research_reports/RR266.html

Deniger, M.-A., & Roy, G. (1998). *Le parcours des adultes inscrits en alphabétisation dans les commissions scolaires de l'île de Montréal: Sens et effets de leur expérience en «alpha»: Abrégé du rapport d'enquête sociologique*.

Dubet, F. (1994). *Sociologie de l'expérience*. Editions du Seuil.

Duwe, G., & Clark, V. (2014). *The Effects of Prison-Based Educational Programming on Recidivism and Employment*. *Prison Journal*, 94(4), 454-478.
<https://doi.org/10.1177/0032885514548009>

Duwe, G., Hallett, M., Hays, J., Jang, S. J., & Johnson, B. R. (2015). *Bible college participation and prison misconduct: A preliminary analysis*. *Journal of Offender Rehabilitation*, 54 (5), 371-390.

Sources

Evans, D. N., Pelletier, E., & Szkola, J. (2018). Education in Prison and the Self-Stigma: Empowerment Continuum. *Crime & Delinquency*, 64(2), 255-280.

<https://doi.org/10.1177/0011128717714973>

French, S. A., & Gendreau, P. (2006). Reducing Prison Misconducts: What Works! *Criminal Justice and Behavior*, 33 (2), 185-218.

<https://doi.org/10.1177/0093854805284406>

Janosz, M., Deniger, M.-A., Roy, G., Lacroix, M., Langevin, L., Le Blanc, M., & Fallu, J. (2001). Évaluation de programmes de prévention du décrochage scolaire pour adolescents de milieux défavorisés. Rapport de recherche présenté au programme d'actions concertées sur le décrochage scolaire en milieu défavorisé. Montréal, Qc: École de psychoéducation de l'Université de Montréal.

Lafortune, D., & Blanchard, B. (2010).

Parcours: Un programme correctionnel adapté aux courtes peines. Criminologie, 43 (2), 329-349.

<https://doi.org/10.7202/1001780ar>

Lalande, P. (2019). Revue de littérature sur la prévention de la récidive ou des meilleurs moyens pour en diminuer les risques. Direction des programmes. Direction générale des services correctionnels. Ministère de la Sécurité publique du Québec.

Novick, L. (2019). *College Behind Bars*. PBS.

<https://www.pbs.org/show/college-behind-bars/>

Pompoco, A., Wooldredge, J., Lugo, M., Sullivan, C., & Latessa, E. J. (2017). Reducing Inmate Misconduct and Prison Returns with Facility Education Programs.

Criminology & Public Policy, 16 (2), 515-547.

<https://doi.org/10.1111/1745-9133.12290>

Potvin, M., & Leclercq, J.-B. (2014). Facteurs affectant la trajectoire scolaire des jeunes de 16-24 ans issus de l'immigration en formation générale des adultes.

Revue des sciences de l'éducation, 40 (2), 309-349.

Stevens, D. J. (2001). Programmes d'éducation pour les délinquants. Dans L. L. Motiuk & R. C. Serin (Éds.), *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces* (Vol. 2). Service correctionnel Canada.

Szifris, K., Fox, C., & Bradbury, A. (2018). A Realist Model of Prison Education, Growth, and Desistance: A New Theory.

Journal of Prison Education and Reentry, 5 (1), 41-62.

<https://doi.org/10.25771/qac7-9w77>

Wilson, D. B., Gallagher, C. A., & MacKenzie, D. L. (2000).

A Meta-Analysis of Corrections-Based Education, Vocation, and Work Programs for Adult Offenders. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 37 (4), 347-368.

<https://doi.org/10.1177/0022427800037004001>

Publié en plein cœur de l'épidémie de COVID-19 au Canada, le rapport de l'Enquêteur correctionnel est différent des éditions précédentes. Aux chapitres thématiques habituels, maintenant regroupés sous le titre «Enjeux d'envergure nationale – Cas majeurs et mises à jour», s'ajoutent trois enquêtes nationales qui abordent des enjeux systémiques, des enjeux qui vont au-delà de l'étude de cas ou des événements particuliers ayant eu lieu durant l'année d'examen et qui concernent le système carcéral fédéral dans son ensemble. Parmi ces enjeux systémiques, c'est l'enquête sur les programmes d'éducation et la formation professionnelle dans les pénitenciers fédéraux qui sera au centre de notre compte-rendu. Nous présenterons ensuite la réponse du ministère de la Sécurité publique et du Service correctionnel du Canada à la suite du compte-rendu.

APPRENDRE DERRIÈRE LES BARREAUX: ENQUÊTE SUR LES PROGRAMMES D'ÉDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX

La pandémie de COVID-19 a mis en relief, plus que ne l'a fait tout autre phénomène récent, l'impact que peuvent avoir les soutiens technologiques sur l'enseignement. Puisque l'Internet peut toujours flancher et qu'il y a des limites inhérentes à l'enseignement à distance et aux visioconférences, autant dans la transmission de connaissances que dans la construction des relations humaines significatives qui s'établissent entre la personne apprenante et la personne enseignante et qui contribuent positivement à l'apprentissage. N'empêche, globalement, cela fonctionne. La distance n'est plus un obstacle insurmontable à l'éducation. Par ailleurs, la pandémie met aussi en évidence les effets des inégalités en termes d'accès aux technologies numériques et à Internet et dans la maîtrise de ses technologies. Malgré des progrès significatifs dans l'enseignement assisté par la technologie, ces progrès ne servent à rien si l'apprenant n'a pas accès aux infrastructures et aux outils appropriés ou s'il n'a pas les connaissances de base nécessaires à l'utilisation des nouvelles technologies. En deux mots, la lutte pour l'accès à l'éducation passe désormais par une distribution plus équitable des outils d'apprentissage numérique et par une transmission plus efficace des connaissances numériques de base.

Aux dires de l'Enquêteur correctionnel, c'est encore plus vrai en milieu carcéral:

Au Canada, les détenus sous responsabilité fédérale sont depuis longtemps privés de la plupart des progrès technologiques en matière d'apprentissage. L'état actuel de l'accès à l'information et la technologie par les détenus est arriéré et désuet. [...] Les responsables du système semblent ne pas être motivés à améliorer les choses, comme le montrent les progrès insuffisants réalisés au cours des vingt dernières années. (p.71)

Ce constat est aussi vrai pour les ateliers industriels exploités par le programme CORCAN, dont les installations qualifiées de désuètes par l'Enquêteur n'offrent pas aux délinquants un environnement d'apprentissage approprié. En effet, les délinquants n'ont pas l'occasion d'apprendre à utiliser les outils qui sont utilisés dans la collectivité, ce qui nuit à leur éventuelle réinsertion dans le marché du travail.

Face à ces constats, l'Enquêteur réitère que les bienfaits de l'éducation et de la formation professionnelle sont bien connus, alors que la vaste majorité des détenus retourneront un jour dans la collectivité. Dans ce contexte, il est dans «l'intérêt supérieur de la société d'offrir, non seulement aux détenus, mais à tous les Canadiens, les outils de base qui leur permettront éventuellement de contribuer à la main-d'œuvre et à l'économie canadiennes tout en respectant les lois.» (p.72).

Le défi est de taille. 72 % des détenus sous juridiction fédérale ont des besoins en matière d'éducation ou d'emploi. 54 % des détenus n'ont pas le secondaire 4 et 62 % des hommes détenus n'occupaient pas d'emploi lors de leur arrestation (p.72). Globalement, donc, on peut supposer que l'expérience qu'ont les personnes détenues de l'éducation ou du travail n'a pas été positive. Il est donc d'autant plus difficile de les raccrocher, et ce, même si l'on sait que l'éducation en prison offre aux détenus «un espace sûr où ils peuvent apprendre et devenir des étudiants ou des apprentis» (p.72).

Évidemment, le SCC offre différents programmes de formation. En 2018-2019, 68 % des délinquants ont poursuivi leur éducation et 60,8 % ont terminé une formation professionnelle avant leur première remise en liberté. L'Enquêteur souligne cependant que ces indicateurs ne montrent pas que les détenus ont obtenu un secondaire 5 ou un certificat attestant de leur compétence dans un métier. Parmi ces 60,8 %, certains auront obtenu un seul crédit ou un seul cours (p. ex. sur la salubrité des aliments), ce qui n'est pas malheureusement suffisant pour améliorer leurs perspectives d'emploi. L'Enquêteur note donc que, malgré les efforts du SCC, les 64 millions de dollars consacrés à la formation des détenus (3 % du budget total) ne semblent pas suffisants pour répondre aux besoins (p.72).

Par ailleurs, l'Enquêteur souligne que, depuis près de 20 ans, le «SCC reste fermement réfractaire à l'idée d'accroître ou de mettre à jour l'accès des détenus à la technologie et à l'information derrière les barreaux» (p.73). Il note aussi que le SCC, en 2011-2012, a «fermement rejeté» la recommandation de son Bureau d'accroître l'utilisation des ordinateurs pour les détenus. Aux yeux de l'Enquêteur, plusieurs autres recommandations faites au cours des dix dernières années n'ont pas fait l'objet de réponse adéquate. Face à ce contexte où les besoins sont immenses et où le SCC semble réticent à se doter des moyens pour améliorer la situation, l'Enquêteur s'est donné la tâche d'examiner de près l'apprentissage dans les établissements fédéraux, afin d'évaluer les obstacles à la formation des personnes détenues et de souligner des pratiques prometteuses qui contribuent, notamment, à la réinsertion dans le marché du travail.

Son enquête s'est faite sur deux fronts. Premièrement, l'Enquêteur a examiné les politiques, les services et les interventions du SCC en matière d'apprentissage scolaire et professionnel ainsi que des documents sur l'incidence de l'éducation en prison. Ensuite, l'Enquêteur s'est entretenu avec 75 détenus et 41 membres du personnel du SCC, dans les cinq régions administratives (13 établissements), pour discuter des différents programmes d'éducation en prison. Plusieurs constatations émergent de cette enquête.

CONSTATATION 1 : LA POLITIQUE DU SCC EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE EST DÉSUÈTE

Selon le cadre stratégique du SCC, l'objectif principal du SCC en matière d'éducation formelle est de «donner aux détenus la capacité d'obtenir un diplôme d'études secondaires» (p.77). En d'autres mots, une fois cet objectif atteint, le SCC n'est plus tenu d'aider les détenus à poursuivre leurs études. Évidemment, les détenus n'ont pas l'interdiction de poursuivre des études supérieures, mais ils n'ont pas droit à une aide supplémentaire pour le faire. Par ailleurs, la politique ne dit rien sur la place des outils numériques ou de l'apprentissage en ligne dans la formation des détenus. De plus, même si les SCC ont l'obligation de faire des efforts pour déceler des problèmes d'apprentissage chez les détenus durant leur formation, cette obligation n'est pas accompagnée de l'obligation d'employer des instructeurs formés pour identifier ces problèmes. Cela suggère que plusieurs problèmes d'apprentissage passent inaperçus.

Sur le plan de la formation professionnelle, la politique du SCC «ne traite pas adéquatement de la nécessité de veiller à ce que les occasions d'emplois en prison correspondent aux tendances actuelles du marché» (p.77). La politique se concentre sur les programmes actuellement offerts et ne donne aucune ligne directrice pour la mise à jour ou l'adaptation des formations pour faire face au marché du travail actuel. Comme dans le cas de la politique sur l'éducation, la politique et la stratégie de professionnalisation du SCC ne font aucune place pour l'intégration d'outils d'apprentissage numériques ni pour l'apprentissage de compétences numériques élémentaires.

Plus que jamais, les études postsecondaires et les compétences liées à la technologie et l'information sont nécessaires à la réussite professionnelle. L'Enquêteur souligne donc que les politiques du SCC doivent être mises à jour pour que les détenus aient le support dont ils ont besoin pour faire face aux défis du marché du travail actuel. Selon l'Enquêteur, le SCC devrait aussi repenser ses politiques pour rendre compte du fait que la formation scolaire contribue à la formation professionnelle et vice versa. En effet, le SCC doit reconnaître que le marché du travail a changé, que l'éducation est plus que jamais importante et «que le nombre d'emplois offerts dans les ateliers industriels qui n'ont jamais exigé d'études postsecondaires a diminué considérablement» (p.78).

CONSTATATION 2 : DES DIFFICULTÉS CAUSÉES PAR DES TECHNOLOGIES DÉSUÈTES

Le personnel et les détenus s'entendent pour dire que les difficultés les plus importantes sont liées à «la technologie désuète, à l'absence d'accès à Internet et à un accent malencontreux sur la sécurité» (p.78).

Matériel et logiciels « archaïques »

Les ordinateurs et les logiciels utilisés par les détenus sont désuets et, à l'exception des livres à la bibliothèque, la seule source d'information disponible pour les détenus se trouve sur la bibliothèque numérique de référence, qui contient des renseignements généraux, les textes de loi pertinents, différents documents sur les politiques du SCC, les rapports du Bureau de l'Enquêteur correctionnel, des renseignements sur la Commission des libérations conditionnelles du Canada, des rapports externes pertinents et des renseignements pour les justiciables qui se représentent eux-mêmes. Il n'y a « aucun contenu interactif, aucun module d'apprentissage et aucun moyen de créer ou de sauvegarder des documents » (p.79). Ces ressources ne sont pas à jour et sont incomplètes. Malgré tout cela, le SCC déploie beaucoup d'efforts et de ressources pour maintenir ces infrastructures vétustes. L'Enquêteur mentionne quand même plusieurs projets pilotes prometteurs et essentiels, mais il souligne du même souffle que ces initiatives doivent être mises en œuvre dans tous les établissements fédéraux.

Aucun accès à Internet

L'absence d'accès à Internet constitue un autre obstacle majeur à l'éducation en prison. Seules quelques écoles offrent encore de la formation à distance sur papier. Les choix qui s'offrent aux détenus qui voudraient poursuivre des études par correspondance sont donc grandement limités. Par ailleurs, plusieurs cours de niveau secondaire, qui ne sont pas offerts en prison pour le moment (p. ex., chimie, biologie ou physique), seraient facilités par un accès à Internet. Alors qu'Internet est parfois le seul lieu où l'on peut facilement accéder aux informations nécessaires à la réussite d'un parcours scolaire, l'Enquêteur suggère que le SCC n'est peut-être pas, à l'heure actuelle, en mesure de respecter ses obligations juridiques en matière de réinsertion sociale.

Des outils qui ne sont plus utilisés dans la collectivité

L'Enquêteur relate le fait que de nombreux outils utilisés dans les ateliers de CORCAN ne correspondent pas à ce qui est utilisé dans la collectivité. Apprendre à utiliser ces machines ne sert pas la réinsertion et donne à certains programmes de formation CORCAN des airs de « *make-work* », des emplois « essentiellement inutile[s] » (p.80).

Des projets exploratoires qui doivent être bonifiés et appliqués à tout le réseau fédéral

L'Enquêteur cite plusieurs projets pilotes ou exploratoires qui offrent aux détenus des tablettes sécurisées permettant, par exemple, d'échanger des courriels avec des personnes désignées, de suivre des cours ou de participer à des programmes correctionnels. Ces initiatives sont importantes, mais elles doivent, selon l'Enquêteur, être étendues et bonifiées. Les détenus ont non seulement besoin de communiquer avec leurs proches; ils ont aussi besoin d'apprendre à utiliser Internet pour pouvoir réintégrer efficacement un marché du travail où « tout se fait en ligne. » (p.81).

CONSTATATION 3 : LES DÉTENUS N'ACQUIÈRENT PAS LES APTITUDES NÉCESSAIRES DANS L'ÉCONOMIE D'AUJOURD'HUI

Le marché du travail actuel demande de plus en plus de qualifications, y compris une formation postsecondaire. Or, l'Enquêteur nomme plusieurs obstacles à la poursuite d'études postsecondaires dans les pénitenciers fédéraux. En plus de l'absence d'accès à Internet citée précédemment, les étudiants incarcérés doivent financer eux-mêmes leurs études, ce qui n'est pas toujours évident d'autant plus que l'accès aux bourses gouvernementales est complexe. Si les études postsecondaires ne sont pas interdites, les détenus qui souhaitent en poursuivre «le font avec une aide limitée du SCC, ou sans aide de l'organisation.» (p.82).

L'Enquêteur note aussi que la formation professionnelle offerte dans les établissements du SCC ne permet pas souvent aux détenus d'acquérir des «aptitudes professionnelles rendant aptes à travailler ou monnayables» (p.84) sur le marché du travail. Même si les ateliers CORCAN de Collins Bay (soudure) et de Matsqui (divers métiers de la construction) offrent un environnement de travail stimulant et professionnalisant, notamment en comptabilisant les heures travaillées par les détenus inscrits en tant qu'apprentis auprès du ministère provincial, les services ne répondent pas à la demande, ni des détenus ni du marché du travail. L'Enquêteur regrette aussi le fait qu'on lui ait rapporté qu'on «accordait parfois la priorité à la production plutôt qu'à la formation» (p.85).

Mis à part ces exemples prometteurs, l'Enquêteur souligne plusieurs limites de la formation professionnelle en milieu carcéral. Plusieurs détenus travaillent encore sur des machines désuètes et n'acquièrent aucune aptitude monnayable dans la collectivité. Certains détenus rapportent qu'ils vont à l'atelier pour passer le temps plutôt que pour acquérir des compétences. Le nombre de placements à l'extérieur, qui permettent aux détenus de retourner dans la collectivité pour occuper un emploi, est en constante diminution depuis 10 ans. Les emplois offerts par CORCAN dans les établissements pour femmes reproduisent malheureusement des stéréotypes de genre (p. ex., couture, bijoux, conception florale) et ne correspondent pas aux aspirations des détenues, qui voudraient notamment pouvoir apprendre des métiers en construction, en comptabilité ou en informatique (p.87).

Des occasions d'apprentissage prometteuses

L'Enquêteur correctionnel mentionne toutefois une dizaine d'initiatives et de programmes qui contribuent à l'éducation des personnes détenues dans le réseau correctionnel fédéral. Ces projets, listés aux pages 82 et 83 du rapport, vont de *Wall to Bridges*, une série de cours collégiaux qui réunit des étudiants de la collectivité et de la prison, jusqu'à une initiative des membres du personnel de CORCAN de l'établissement de Collins Bay, qui ont adapté leur formation en fonction des demandes du marché local, en passant par des clubs de lectures, de débats et des ateliers de poésie.

CONSTATATION 4 : DE LONGUES LISTES D'ATTENTES POUR AVOIR ACCÈS AUX SERVICES

À l'heure actuelle, les établissements fédéraux n'ont pas l'espace pour répondre à la demande en matière de formation. Les places sont donc distribuées en fonction d'un ordre de priorité que l'Enquêteur qualifie de «raisonnable». Il note cependant que «le personnel du SCC a indiqué que les détenus peuvent se retrouver plus loin sur la liste pour maximiser le nombre de personnes qui se voient offrir au moins un programme avant leur mise en liberté». Cela fait dire à l'Enquêteur que cette pratique semble ne servir que l'atteinte des objectifs fixés dans le Rapport sur les résultats ministériels sans égards aux réels besoins des détenus. Il relate, par exemple, un cas où une personne, qui avait des besoins importants en matière d'éducation, a été mise plus bas sur la liste d'attente pour une formation scolaire parce qu'elle avait déjà participé à un programme sur la sécurité nautique. L'Enquêteur souligne aussi que des membres du personnel constatent avec frustration que des personnes sont retirées des programmes d'éducation pour qu'elles participent à des programmes correctionnels obligatoires. Face à cette priorisation des programmes correctionnels, l'Enquêteur conclut que :

Les affectations aux programmes ne devraient pas être fondées sur l'atteinte des indicateurs de rendement, mais plutôt sur les besoins et sur l'assurance que les détenus qui réintègrent la collectivité ont terminé autant d'interventions pertinentes que possible.

CONSTATATION 5 : PEU DE MESURES OFFICIELLES POUR RÉPONDRE AUX DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE

Alors que les handicaps et les difficultés d'apprentissage chez les détenus sont un problème reconnu par le SCC et qu'un financement est disponible pour les dépister, certains enseignants ignorent que ces ressources sont disponibles et peinent à intervenir une fois que les diagnostics sont posés. En effet, les enseignants ne sont pas formés, ni pour dépister les problèmes ni pour les traiter. Les membres du personnel enseignant interviewés par le Bureau disent faire du mieux qu'ils peuvent, mais regrettent de ne pas avoir les outils appropriés. Une personne formée en éducation spécialisée a d'ailleurs souligné que tous les enseignants du SCC devraient suivre une formation en éducation spécialisée ou sur les meilleurs moyens d'aider les personnes qui ont des difficultés d'apprentissage.

CONSTATATION 6: ACCÈS SOUVENT DIFFICILES AUX OUTILS ET AUX RESSOURCES NÉCESSAIRES

Alors que la politique du SCC indique que les salles de classe doivent être munies des articles scolaires nécessaires à l'apprentissage (p. ex., crayons, papier, enregistreurs), les membres du personnel et les étudiants ont indiqué au Bureau que ces articles n'étaient souvent pas disponibles. On note aussi que le matériel didactique est vieillissant et que certains détenus attendent longtemps pour avoir des lunettes. De plus, les bibliothèques ne sont pas suffisamment équipées et ne respectent pas les standards fixés par la politique du SCC. Du reste, l'accès aux bibliothèques est «inutilement complexe» et demande au moins deux semaines d'avis (p.90).

CONCLUSION

L'Enquêteur conclut son évaluation de la formation dans les pénitenciers fédéraux en rappelant l'un des objectifs principaux du SCC (article 3 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition):

[Le SCC doit aider] au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois.

S'il est vrai que le SCC offre plusieurs programmes d'éducation et de formation professionnelle salués par l'Enquêteur, ce dernier doute de la capacité, voire de la volonté, réelle du SCC à assurer une réadaptation ou une réinsertion sociale efficace «particulièrement en raison de l'éparpillement actuel, de la capacité technologique désuète et des allocations de ressources limitées» (p.90). Davantage de ressources et des politiques mises à jour, en particulier pour favoriser l'apprentissage des nouvelles technologies numériques, sont nécessaires pour améliorer la situation.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SCC

Le ministre de la Sécurité publique s'engage à améliorer les perspectives des délinquants sous responsabilité fédérale en multipliant les possibilités de réadaptation et de réinsertion sociale, tout en assurant la sécurité publique. Il reconnaît d'ailleurs que l'amélioration des programmes d'éducation et de formation professionnelle est un des facteurs importants d'une réinsertion sociale réussie.

Le SCC est engagé à examiner et à considérer les différentes recommandations de l'Enquêteur. Il note que plusieurs initiatives liées aux recommandations de l'Enquêteur sont déjà prévues et annonce donc que le groupe d'experts recommandé par l'Enquêteur ne sera pas mis sur pied pour le moment, mais que cette question pourra être réexaminée quand les initiatives actuelles auront été évaluées. Il fera le point sur les développements pertinents dans son rapport au ministre de la Sécurité publique en juin 2021.

Le SCC s'est aussi engagé à moderniser les programmes d'éducation et reconnaît l'importance de la culture et de la compétence numériques. Le ministre entend d'ailleurs veiller à ce que des «initiatives qui développent cette compétence soient mises en œuvre par le SCC» (p.110). Un projet pilote d'éducation numérique sera mis en place à l'établissement de Bath (Kingston, Ontario) avant la fin du présent exercice financier. Le SCC souligne toutefois que l'élargissement des activités d'apprentissage et de formation en ligne est difficile «en raison de l'âge et de l'état de l'infrastructure informatique du SCC» (p.110). Il faut aussi s'assurer que la technologie soit sécuritaire. En somme, ces améliorations dépendent de la disponibilité des ressources.

Rappelant l'existence de plusieurs programmes et stratégies d'interventions, le ministre indique qu'il y a des «possibilités modernes d'éducation et de formation à l'emploi dans divers établissements qui soutiennent les nouvelles tendances en matière d'emploi» (p.111), ce qui contribue à préparer les délinquants à leur réinsertion sociale. Le ministre fait de ce travail une priorité et «s'engage à assurer la mise en œuvre de ces réalisations au niveau national.» (Ibid).

La section qui suit donne un portrait non exhaustif des recherches les plus récentes portant sur l'éducation en prison. Cette sélection représente bien la diversité des approches et des disciplines qui s'intéressent à l'éducation en prison. N'hésitez pas à nous faire part de vos propres recherches et à nous partager des sources!

ARTICLES – JOURNAUX DÉDIÉS À L'ÉDUCATION EN PRISON

Dewey, S., Codallos, K., Barry, R., Drenkhahn, K., Glover, M., Muthig, A., Roberts, S. L., & Abbott, B. (2020). *Higher Education in Prison: A Pilot Study of Approaches and Modes of Delivery in Eight Prison Administrations*. *Journal of Correctional Education*, 71 (1), 5789
<https://www.jstor.org/stable/26915042>

Dans cette étude, Susan Dewey et son équipe ont questionné les membres du personnel civil «*nonuniformed staff*» et administratif de huit prisons des États-Unis pour leur demander s'ils pensaient que la prestation de différents programmes psychosociaux et d'éducation offerts en contexte carcéral étaient en adéquation avec les pratiques fondées sur des données probantes et les indicateurs de succès. À l'analyse des données qualitatives et de leurs observations terrain, l'équipe de Dewey émet dix recommandations pour améliorer les approches et les modes de transmission de l'éducation en contexte carcéral:

1. Prioriser une éducation durable en recrutant du personnel prêt à s'engager dans un dialogue interprofessionnel
2. Investir dans un ensemble de partenariats pour favoriser l'emploi et la formation professionnelle, dans le cadre d'un engagement positif et collaboratif avec la société
3. Créer des incitatifs pour la réussite scolaire en la célébrant, notamment avec des cérémonies de remise de diplômes qui aident à motiver les détenus à persévérer dans un parcours éducatif individualisé et adapté à leurs besoins
4. Favoriser un environnement mené par les pairs en intégrant des ex-détenus et des détenus dans les programmes d'éducation
5. Accroître les collaborations avec les universités locales
6. S'appuyer sur des études et des évaluations locales «*state-specific*» et d'ailleurs pour prendre des décisions et élaborer des politiques

- 
7. Offrir des opportunités éducatives pour les détenus, peu importe la durée de leur sentence, leur âge ou le type de sentence, afin de favoriser un environnement institutionnel engagé
 8. Améliorer l'accès aux technologies de l'information pour s'assurer que les programmes d'éducation préparent les détenus à s'intégrer dans une société où ces technologies sont de plus en plus importantes
 9. Favoriser le travail d'équipe entre les services en éducation, en santé mentale, en réinsertion et sécurité pour assurer une continuité dans le support et les services
 10. Développer une mission claire qui suscite l'adhésion de l'ensemble du personnel carcéral pour faciliter la communication et la réceptivité aux nouvelles idées

Lovell, B. J., Brown, A., Esterman, A., & Steen, M. (2020). Learning from the Outcomes of Existing Prison Parenting Education Programs for Women Experiencing Incarceration: A Scoping Review. Journal of Prison Education and Reentry, 6(3), 294-315.
<https://scholarscompass.vcu.edu/jper/vol6/iss3/5/>

Dans cette première revue exploratoire de la littérature sur le sujet, Lovell et al. explorent les résultats des différents programmes d'éducation parentale offerts à des femmes détenues, à travers le monde. Les objectifs de la revue sont d'établir:

1. La portée, la structure et le contenu des programmes d'éducation parentale offerts à des femmes détenues dans les 10 dernières années
2. Les résultats pour les participantes à ces programmes
3. Ce qu'on peut apprendre pour des recherches futures et pour le développement de programmes

Résultats:

1. La plupart des programmes incluent une combinaison de discussions en groupe, d'enseignements, de jeux de rôles et de vidéos. Plusieurs formations se concentrent sur les relations parent/enfants, alors que d'autres se concentrent sur les habilités et compétences parentales en général. L'âge des enfants impliqués dans les programmes varie beaucoup.
2. Il ressort que, en tout cas à court terme, ces formations ont des effets positifs sur les attitudes par rapport à la parentalité, sur les connaissances, sur les comportements, sur le stress lié aux visites et sur les contacts parents/enfants. Les témoignages rapportés dans les études qualitatives permettent de croire que les femmes ressortent de ces formations enthousiastes et avec une identité maternelle renouvelée. Les recherches rigoureuses sur le sujet sont rares. Il est donc difficile de déterminer quels éléments de ces formations sont les plus bénéfiques.
3. Il ressort de l'analyse que les programmes qui ciblent les besoins spécifiques des mères incarcérées sont un bon point de départ pour imaginer le futur des programmes d'éducation parentale en contexte carcéral. Ceux et celles qui organisent ces programmes devraient donc prendre le temps de questionner les femmes pour identifier leurs besoins et leurs attentes, tout en respectant le fait que certaines femmes ont un rapport trouble avec la parentalité et avec l'éducation parentale.

Windhauser, K. J. (2020). *Teaching Humanities Research in Under-Resourced Carceral Environments*. *Journal of Prison Education and Reentry*, 6 (3), 269274.
<https://scholarscompass.vcu.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1163&context=jper>

Windhauser relate ici une étude de cas concernant l'adaptation de la formation en sciences humaines dans l'établissement de détention Taconic à Bedford Hills, New York. Selon Windhauser, les programmes en humanités doivent être adaptés à la réalité carcérale, notamment pour les exercices qui demandent aux étudiants de faire une recherche documentaire. En effet, le personnel enseignant en prison fait face à deux défis récurrents dans l'enseignement des habilités de recherches indépendantes:

1. Le personnel enseignant doit développer des stratégies pour enseigner aux personnes incarcérées à chercher, évaluer et choisir les bonnes sources pour un travail de recherche alors que les étudiants n'ont pas accès à la plupart des sources existantes;
2. Sans ces ressources, les étudiants incarcérés sont privés d'un des exercices de travail autonome et indépendant les plus importants de la formation collégiale.

Windhauser décrit ensuite l'exercice et ses résultats. Après avoir formé les étudiants à définir une question de recherche, des mots clés et sélectionné les domaines de connaissance pertinents, l'instructeur inscrit les mots-clés choisis dans une ou des bases de données appropriées et sélectionne les dix premiers articles, classés en fonction de leur pertinence. Il fournit ensuite une copie de ces articles aux étudiants. Ceux-ci devaient alors analyser cet échantillon et sélectionner les sources les plus utiles pour construire leur projet de recherche. Malgré certains défis, cette méthode pallie en partie le manque d'accès direct aux sources documentaires et permet aux étudiants incarcérés d'acquérir certaines des habiletés de recherche indépendantes qui sont nécessaires pour des études collégiales en sciences humaines et en formation générale. Certains ont même pu échanger des sources parmi leur échantillon respectif, un avantage autant significatif qu'inattendu. L'auteur conclut que les bénéfices de ces exercices modifiés sont largement supérieurs à leur coût pour l'instructeur.

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Case, S., & Hazel, N. (2020). *Child first, offender second – A progressive model for education in custody*. *International Journal of Educational Development*, 77, N.PAG-N.PAG.
<https://doi.org/10.1016/j.ijedudev.2020.102244>

Critiques de l'approche criminologique traditionnelle fondée sur la gestion des risques et des besoins criminologiques, Case et Hazel proposent un cadre conceptuel alternatif qui met la priorité sur l'enfant jeune contrevenant (une approche «*Child First*») qui considère la formation d'une identité prosociale chez l'enfant jeune contrevenant comme le vecteur principal de changement et de réinsertion. Plutôt que de promouvoir l'éducation en partant de l'hypothèse criminologique que les déficits éducatifs constituent un risque criminologique qu'il faut gérer et sur lequel il faut intervenir, Case et Hazel s'inspirent du modèle de «*Positive Youth Justice*¹» pour mettre l'enfant au cœur de sa réhabilitation.



Plutôt que d'offrir de la formation pour réduire les risques de récidive ou pour pallier des problèmes passés, l'approche suggérée ici met l'accent sur une éducation adaptée aux enfants jeunes contrevenants «*child-appropriate*», où les aspects positifs de l'éducation, comme la promotion d'activités prosociales, l'employabilité et la réussite scolaire, sont mis de l'avant. De plus, en offrant aux enfants une éducation constructive, adaptée «*customized*», coconstruite, conséquente «*consistent*» et coordonnée, les auteurs pensent que les enfants jeunes contrevenants pourront plus facilement développer une identité prosociale. Les auteurs proposent donc une révision fondamentale du paradigme dans lequel l'éducation en contexte carcéral n'est qu'une façon de gérer un risque criminologique parmi d'autres.

Conscients des difficultés liées à l'opérationnalisation d'une telle approche, les auteurs encouragent tout de même les décideurs du monde entier à s'inspirer du Youth Justice Board britannique qui a adopté en 2019 le principe «*Children First, Offender Second*» et qui priorise une théorie du changement qui passe par la construction d'une identité prosociale.

Hardin, J., Haushalter, K., & Yong, D. (2020). *Turning STEM Education Inside-Out: Teaching and Learning Inside Prisons. Science Education & Civic Engagement - An International Journal*. [Project report]

<http://new.seceij.net/category/summer-2020/>

Le programme Inside-Out permet à des étudiants réguliers de partager une classe avec des étudiants incarcérés dans une prison. Les étudiants réguliers vont, par exemple, suivre un cours d'histoire en prison avec des étudiants qui y sont incarcérés. Si le catalogue de cours en sciences humaines est bien garni, les disciplines, collectivement désignées par l'acronyme STEM (sciences, technologies, génie et mathématiques) sont malheureusement sous-représentées dans les programmes *Inside-Out*. Dans ce bref article, Jo Hardin, Karl Haushalter et Darryl Yong partagent leur expérience d'enseignement dans ces disciplines dans une prison à sécurité moyenne et décrivent comment l'approche «*Inside-Out*» diffère des autres approches. Il ressort de leur expérience que la pédagogie émancipatrice (Freire, 1970) privilégiée par le programme *Inside-Out* permet de sortir du cadre magistral, ce qui aide les étudiants des différents milieux à reconnaître qu'ils font face aux mêmes défis. Les auteurs notent ensuite que la participation au programme *Inside-Out* contribue à défaire l'idée que la capacité des gens à réussir dans un cours STEM est innée et que certaines personnes n'ont tout simplement pas ce qu'il faut pour réussir. Finalement, les auteurs ont trouvé que l'expérience *Inside-Out* permettait d'injecter une dose d'humanité à l'enseignement des STEMs. Ce faisant, leur enseignement a permis de montrer que l'apprentissage des sciences n'était pas l'apanage d'une minorité privilégiée.



Nkoana, W., Williams, H., Steenkamp, N., Clasby, B., Knowler, H., & Schrieff, L. (2020). *Understanding the educational needs of young offenders: A prevalence study of traumatic brain injury and learning disabilities*. *International Journal of Educational Development*, 78, 102261. <https://doi.org/10.1016/j.ijedudev.2020.102261>

L'équipe de recherche a effectué une évaluation comparative entre 25 jeunes contrevenants et un groupe contrôle (N=56) en Afrique du Sud pour déterminer la prévalence des troubles d'apprentissage dans la population des jeunes contrevenants sud-africains. À l'issue de la comparaison, l'équipe de Nkoana constate que les jeunes contrevenants sont beaucoup plus susceptibles d'être affectés par des troubles d'apprentissage que le groupe contrôle. On constate aussi que les jeunes contrevenants ont un quotient intellectuel verbal significativement plus bas que le groupe contrôle. L'équipe de recherche rappelle que l'éducation en détention permet notamment de diminuer la récidive et les taux de criminalité pour les jeunes contrevenants. Parmi les facteurs qui peuvent affecter l'habileté des jeunes à s'engager efficacement dans un processus d'éducation en détention, on trouve évidemment la prévalence des problèmes neurologiques tels que les troubles d'apprentissage et les traumatismes crâniens. En somme, les jeunes contrevenants qui vivent avec ces problèmes neurologiques font face à des difficultés qui peuvent avoir un impact sur la relation apprenant-enseignant, sur l'acquisition des connaissances et, plus globalement, sur les chances de succès du processus de réhabilitation. Selon Nkoana et al., les résultats de cette étude de prévalence suggèrent que les jeunes contrevenants sont donc plus susceptibles d'avoir des difficultés d'apprentissage. Ainsi, l'équipe suggère qu'il faudrait adapter les mécanismes de réhabilitation et d'éducation carcérale afin d'identifier rapidement les jeunes contrevenants qui ont des troubles d'apprentissage et de mettre sur pied des stratégies qui répondent à leurs besoins particuliers. Puisque l'importance de l'accès à des programmes d'éducation lors d'une période d'incarcération est bien connue, Nkoana et al. rappellent qu'il est important de bien identifier les facteurs qui peuvent contribuer, ou non, au succès scolaire des jeunes contrevenants.

Reese, R. (2020). *The Reintegration Academy for parolees*. *Journal of Adult and Continuing Education*, 1477971420959087. <https://doi.org/10.1177/1477971420959087>

La plupart des personnes impliquées dans l'éducation en prison savent que le principal défi ne se trouve pas nécessairement derrière les murs. En effet, la poursuite des études commencées en prison est souvent difficile pour les personnes en processus de réinsertion sociale. L'article de Reese décrit la genèse et les caractéristiques de la *Reintegration Academy*, un programme qui accompagne des groupes de personnes en libération conditionnelle dans des collèges californiens par une formation sur l'orientation académique, les habiletés générales et le développement de carrière, depuis 2009. Dans cette série de réflexions campées dans la réalité pratique, Reese discute des défis et des succès de ce programme. Il conclut en notant que, dix ans après sa création, la *Reintegration Academy* fait désormais partie intégrante d'un nouveau mouvement pour la réinsertion sociale des personnes incarcérées, qui souligne l'importance d'une deuxième chance et le pouvoir transformateur de l'éducation.



Thouin, Caroline. «Understanding the Implications of Partnerships in Vocational Correctional Education Programs: A Case Study of the Relationship between A Community College and County Sheriff's Department». *Community College Journal of Research and Practice*, 11 février 2021, 118.

<https://doi.org/10.1080/10668926.2021.1886197>

Dans cette étude de cas, Caroline Thouin brosse le portrait du partenariat entre un community college et un département de shérif de comté en posant la question de recherche suivante: comment le partenariat entre un collège et un département de shérif peut-il affecter la prise de décision quotidienne et l'implémentation d'un programme de formation professionnelle? À l'aide d'une série d'entretiens et de l'analyse de plusieurs documents, Thouin constate l'émergence de deux thèmes importants. Premièrement, l'autrice constate que la communauté de pratique formée par ce partenariat a réussi à créer une division claire entre les tâches et les responsabilités, ce qui permet des prises de décision efficaces où toutes les parties prenantes se sentent mutuellement engagées. Cependant, et c'est le deuxième thème, l'autrice constate des différences culturelles importantes entre les partenaires. Si les deux disent travailler pour la réinsertion sociale des détenus, le bureau du shérif met l'accent sur le respect des lois et le collège veut aider les détenus à contribuer positivement à leur communauté. De plus, de nombreux documents du shérif parlent de «*inmates*» plutôt que de «*students*» pour faire référence aux personnes inscrites dans le programme. Thouin suggère d'ailleurs que le partenariat serait peut-être plus efficace pour fournir aux étudiants les habiletés nécessaires à la remise en liberté si les deux partenaires partageaient le même répertoire discursif sur l'éducation en prison. Elle suggère aussi que le personnel du collège pourrait contribuer à changer la culture de l'institution carcérale en offrant des formations au personnel de la prison pour les aider à voir les participants aux programmes non pas comme des criminels qui doivent purger leur peine, mais comme des personnes qui ont besoin d'occasions pour s'améliorer et contribuer à leur communauté. Afin d'éviter les problèmes qui peuvent émerger quand deux partenaires n'ont pas la même culture, Thouin recommande que ceux-ci s'entendent sur une mission commune, mise à jour régulièrement, pour assurer un partenariat efficace.

Warner, Laura, et Jade Schwarz. «Educators as Empowerers: A Small-Scale Study of Opportunities to Expand the Scope of ITT Programmes, with a Particular Focus on Prison Education». *Research in Teacher Education* 10, no 1 (2020): 4752.

<https://repository.uel.ac.uk/item/88z96>

Après avoir décrit l'éducation comme un vecteur d'*empowerment*, les autrices de l'article soulignent l'importance de repenser la formation du corps enseignant du Royaume-Uni en mettant l'accent sur les besoins spécifiques des apprenants incarcérés. Elles regrettent, notamment, que la formation du personnel enseignant soit principalement axée sur la formation offerte dans les écoles dites «normales» (*mainstream*) et n'offre que peu d'information pratique sur les domaines d'éducation spécialisés et alternatifs. Alors que les services d'éducation généraux sont déjà sous pression, les autrices se demandent comment il est possible de faire la promotion de l'éducation en prison. Elles proposent donc d'adapter la formation du personnel enseignant, notamment en ajoutant au cursus une formation pratique dans des domaines en dehors du cadre scolaire habituel pour développer les connaissances et les expériences des enseignants. Même si l'on peut penser que l'éducation dite normale devrait être priorisée, les besoins de formation en prison, activités qui ont fait leurs preuves, ne devraient pas être ignorés. Les autrices concluent donc que la formation du personnel enseignant doit être adaptée afin de permettre d'améliorer les services d'éducation en prison.

SCIENCES JURIDIQUES ET CRIMINOLOGIE

Andvig, E., Koffeld-Hamidane, S., Ausland, L. H., & Karlsson, B. (2020). *Inmates' perceptions and experiences of how they were prepared for release from a Norwegian open prison. Nordic Journal of Criminology, 0(0), 118.*
<https://doi.org/10.1080/2578983X.2020.1847954>

Partant des constats que le modèle carcéral norvégien de la «prison ouverte» est à la fois exceptionnel et peu étudié, Andvig et ses collègues offrent ici les résultats d'une étude qualitative et exploratoire visant à décrire la perception des personnes détenues dans une prison ouverte qui priorise leur préparation à la libération. 27 hommes, âgés entre 20 et 60 ans, ont participé à trois groupes de discussion pour aborder l'expérience subjective des détenus et offrir une réponse à la question de recherche suivante: Quels aspects de l'incarcération dans une prison ouverte peuvent améliorer ou nuire à la préparation à la libération? Il ressort de cette étude que les détenus se perçoivent mieux préparés à la sortie parce qu'ils se sont sentis traités avec humanité par les membres du personnel de la prison ouverte. Les détenus apprécient notamment la relation réciproque avec le personnel, laquelle amplifie le sentiment d'égalité, de respect et de confiance (p.14). La prison ouverte semble aussi promouvoir un climat de responsabilisation qui aide les détenus à appréhender plus positivement l'avenir. Cependant, la crainte d'être renvoyés dans une prison fermée semble contraindre les détenus dans leur préparation à la sortie. L'équipe conclut sur l'importance de protéger le système de prisons ouvertes et craint que les restrictions budgétaires dans le système correctionnel norvégien nuisent au processus de réinsertion, rendu possible par ces prisons.

Grosholz, J. M., Kabongo, J. D., Morris, M. H., & Wichern, A. (2020). *Entrepreneurship Education in the Transformation of Incarcerated Individuals: A Review of the Literature and Future Research Directions. International Journal of Offender Therapy & Comparative Criminology, 64(15), 1551-1570.*
<https://doi.org/10.1177/0306624X20928020>

En s'appuyant sur les théories de la cognition entrepreneuriale, du comportement planifié et de la désistance, l'équipe de recherche menée par Jessica Grosholz décrit la manière dont les programmes de formation à l'entrepreneuriat en contexte carcéral devraient influencer la capacité des détenus à reconnaître des opportunités entrepreneuriales, mais aussi leur transformation cognitive et les inconduites en contexte carcéral. Grosholz et al. offrent ensuite six propositions qui émergent de ce cadre théorique et qui mettent en lumière les liens potentiels entre le développement d'un état d'esprit entrepreneurial et les différents processus de réinsertion. En somme, on suppose, sans le démontrer, que l'éducation à l'entrepreneuriat aura un impact positif sur la vie des détenus, sur leur désistance et sur leur processus de réinsertion. L'équipe conclut que la transformation potentielle des détenus par le biais de la découverte, de l'évaluation et de l'exploitation d'opportunités d'affaires de même que la manière avec laquelle les détenus gèrent la peur de l'échec, l'aversion au risque et les changements d'identité, sont des sujets d'avenir dans la recherche en entrepreneuriat et sur l'éducation en prison.



Kyprianides, A., & Easterbrook, M. J. (2020). «*Finding Rhythms Made Me Find My Rhythm in Prison*»: The Role of a Music Program in Promoting Social Engagement and Psychological Well-being Among Inmates. *Prison Journal*, 100(4), 531554.
<https://doi.org/10.1177/0032885520939316>

La recherche d'Arabella Kyprianides et Matthew Easterbrook, qui se place dans la mouvance de la recherche sur la «*social cure*¹», vise à évaluer les propriétés «socialement curatives» des activités de *Finding Rythms (FR)*², un organisme de charité qui organise des activités musicales dans des prisons du Royaume-Uni. Cette enquête aux méthodes multiples (questionnaires pré- et post-interventions et entretiens qualitatifs) révèle premièrement que la participation à *FR* crée un sentiment d'appartenance au groupe, répond aux besoins psychologiques et améliore le bien-être des participants (N=104, dans 13 prisons). Ensuite, l'analyse des entretiens qualitatifs permet de montrer que les bénéfices de *FR* n'émergent pas seulement dans le cadre des activités de *FR*. Il semblerait en effet qu'ils aient un impact qui se transpose à la vie carcérale en général, notamment en érodant les hostilités intergroupes au sein de la population visée. Par cette étude, les auteurs disent offrir une démonstration quantifiée des effets de ce genre de programme et contribuer à la littérature de la «cure sociale» en montrant que l'acquisition d'une nouvelle identité de groupe peut contribuer au bien-être des personnes détenues.

Maycock, M., McGuckin, K., & Morrison, K. (2020). «*We are "free range" prison officers*», the experiences of Scottish Prison Service throughcare support officers working in custody and the community. *Probation Journal*, 0264550520954898.
<https://doi.org/10.1177/0264550520954898>

Soulignant les tensions liées au fait que les agents correctionnels doivent, en même temps, assurer la sécurité des prisons et contribuer à la réhabilitation des personnes détenues, Maycock, McGuckin et Morrison explorent le rôle que joue la prison en tant que lieu dans la perception qu'ont les agents de leur identité et de leur travail et l'apport potentiel du travail des agents à l'extérieur des murs. Ce faisant, l'équipe de recherche souhaite attirer l'attention sur un programme innovant de «throughcare», qu'on pourrait traduire par l'expression «continuum de soins», développée en Écosse et opérée par des «*Throughcare Support Officers*» (TSOs). Après une série d'entretiens avec des TSOs (N=20), ils concluent que l'expérience de ces agents correctionnels, qui opèrent en communauté, ne correspond pas à l'image goffmanienne d'une «institution totale» refermée sur elle-même et qui régule complètement la vie de ses membres, qu'ils soient détenus ou agents. En travaillant en communauté, mais en tant qu'employés du système carcéral écossais, les TSOs ont l'occasion de réfléchir aux limites de la prison en tant que lieu dans le processus de réhabilitation et aux défis de la réinsertion sociale. Leur témoignage permet aussi de mettre en lumière comment un continuum de soins, qui va de l'incarcération jusqu'au suivi post-libération, permet de contribuer à la désistance et à la réinsertion sociale des délinquants. La perspective des TSOs soulève donc des questions importantes sur le rôle de l'espace carcéral dans la réhabilitation des détenus et sur les expériences de ceux et celles qui y travaillent. En explorant cette approche innovante, l'équipe de recherche espère promouvoir la diversité des approches de la réinsertion sociale.

1. Selon la théorie de la «social cure» (ou du «remède social») l'appartenance ou l'identification à un groupe ou un réseau social auraient un impact majeur sur la santé physique et mentale des personnes. Voir: Jetten, Jolanda, Catherine Haslam, et S. Alexander Haslam. *The Social Cure: Identity, Health and Well-Being*. Abingdon: Routledge, 2015.

2. Finding Rythms, <http://www.finding-rhythms.co.uk/>

SCIENCES SOCIALES DIVERSES

Prasov, O., & Abakumova, Y. (2020). Principles and Problems of Financial Provision of Education to Persons Sentenced to Imprisonment. Baltic Journal of Economic Studies, 6 (4), 141148.

<https://doi.org/10.30525/2256-0742/2020-6-4-141-148>

Dans cet article, Prasov et Abakumova brossent le portrait des principes qui guident le financement de l'éducation, y compris de l'éducation en prison, dans plusieurs pays du monde (Singapour, Japon, Hong Kong, Corée du Sud, Finlande, Pays-Bas, Canada, Pologne, Allemagne, Irlande, Grande-Bretagne, États-Unis, Estonie, Kazakhstan, Ukraine et Russie). Après avoir présenté ce portrait, les auteurs soulignent les qualités des services offerts en Finlande, en Allemagne, en Suède, et France et aux États-Unis et les problèmes des anciennes républiques soviétiques, rappellent que les personnes détenues conservent leur droit à l'éducation et notent certains des obstacles, notamment en termes de politiques, à l'éducation en prison. Reconnaisant les contraintes budgétaires dans plusieurs pays, les auteurs recommandent de mettre l'accent sur la formation à distance pour les personnes détenues qui n'ont pas accès à l'éducation en prison

Mulenga, K. M. (2020). The Responsiveness of Prison Education to the Needs of Adult Prisoners at Mukobeko Maximum Prison in Zambia. Multidisciplinary Journal of Language and Social Sciences Education (2664-083X, Online ISSN: Print ISSN: 2616-4736), 3 (2), 146167.

<https://journals.unza.zm/index.php/mjlsse/article/view/237>

Dans le cadre de cette étude qualitative, Mulenga a interviewé dix prisonniers, quatre enseignants et quatre administrateurs de la prison à sécurité maximum Mukobeko dans le District Kabwe en Zambie. Les objectifs de la recherche sont d'évaluer:

- La capacité des services éducatifs carcéraux à répondre aux besoins des personnes détenues.
- L'implication des détenus dans les processus d'éducation et d'enseignement.

À l'issue d'entretiens semi-dirigés, Mulenga rapporte que les personnes détenues croient que les services éducatifs répondent à leurs besoins, notamment parce que, selon eux, ces services leur permettent d'acquérir la littératie académique et professionnelle nécessaires à l'obtention d'un emploi à leur sortie. Les administrateurs rapportent aussi le fait que l'éducation contribue à faire baisser les taux de récidive. Mulenga ne fournit toutefois pas de données quantitatives pour appuyer ces affirmations. Néanmoins, les descriptions relatant le sentiment d'empowerment et d'espoir pour l'avenir qui vient avec l'éducation sont très utiles pour l'avancement des connaissances. Quant à la participation des détenus à leur éducation, Mulenga constate qu'ils n'ont pas grand-chose à dire sur la nature de leur formation. Il note aussi un décalage entre le discours des enseignants sur leur propres méthodes d'enseignement et la réalité en classe, où ces méthodes ne sont pas mises en pratique ou encore sont peu diversifiées. Ces deux éléments font dire à Mulenga que l'éducation dans la prison Mukobeko ne respecte malheureusement pas les principes de l'éducation de Paulo Freire, où les apprenants ne sont pas simplement des réceptacles à connaissances, mais des participants actifs de leur libération par l'apprentissage.



Akinsanya, A. O., Adeniyi, A. A., & Okunola, L. J. (2020). Influence of Information and Communication (ICT) Maturity on Nigerian Correctional Education Services. *KIU Journal of Humanities*, 5 (3), 327336.

<http://www.ijhumas.com/ojs/index.php/kiuhums/issue/view/29>

Relevant l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur l'éducation en prison, Akinsanya, Adeniyi et Okunola évaluent l'impact du niveau de «maturité» des infrastructures TIC sur les performances réhabilitatives du système correctionnel nigérian. À l'aide d'un questionnaire qui évalue la maturité technologique (*Information and Communication Technology Maturity Scale*) (N=120), les chercheurs constatent que la «maturité» informatique du système correctionnel nigérian est très faible. En s'appuyant sur d'autres études qui tracent un lien entre la qualité des infrastructures TIC et le potentiel des systèmes correctionnels en matière de réinsertion sociale, Akinsanya et al. concluent que l'amélioration des TICs en milieux carcéraux nigériens pourrait contribuer à l'amélioration des processus de réinsertion et de réhabilitation des personnes détenues.

MONOGRAPHIE

Cleere, G. (2020). *Prison Education and Desistance: Changing Perspectives*. Routledge.

<https://www.routledge.com/Prison-Education-and-Desistance-Changing-Perspectives/Cleere/p/book/9780367433864>

Dans cette monographie, Geraldine Cleere, *Lecturer* en droit et criminologie à la Waterford Institute of Technology, explore l'expérience qu'ont les personnes incarcérées de l'éducation en prison et cherche à déterminer s'il y a un lien entre la participation à des programmes d'éducation et la capacité des délinquants à se désister du crime. Alors que les liens entre l'éducation et la baisse de la récidive sont bien connus, nous savons peu de choses sur le rôle de l'éducation dans le processus de désistement. Cleere démontre dans son ouvrage que les personnes incarcérées qui participent à des programmes d'éducation en prison gagnent de l'estime de soi, du contrôle, de l'agentivité et des attitudes prosociales, dont les impacts sur le processus de désistance ont été démontrés ailleurs. En somme, Cleere offre un regard pertinent et des raisons supplémentaires de penser que l'éducation en prison contribue à la réinsertion sociale conçue plus largement.



RÉFLEXIONS ET RESSOURCES EN LIEN AVEC LA COVID-19

The Center for Law and Social Policy (CLASP)

Lessons Learned from Prison Education Interruption during Pandemic

Dans ce bref document d'information, le CLASP nous apprend que, dans 32 états des États-Unis, les personnes incarcérées étaient davantage susceptibles de mourir de la COVID-19. En plus de son impact dramatique sur la santé et la sécurité des personnes incarcérées, la pandémie a aussi causé de sérieux problèmes pour l'éducation en prison. La plupart des services correctionnels ont suspendu les visites et les programmes d'éducation en présentiel. Même si certains programmes d'éducation en prison se sont tournés vers l'enseignement à distance, de nombreux obstacles technologiques et bureaucratiques ont rendu la tâche difficile. Certains programmes sont passés à l'enseignement par correspondance plus traditionnel et ont improvisé des solutions de rechange. Les programmes qui s'appuyaient déjà sur les nouvelles technologies et la formation en ligne se sont mieux adaptés. Malgré de nombreux efforts, l'éducation en prison demeure fortement affectée, même après un an de pandémie. Le CLASP conclut que les différents programmes d'éducation en prison devront s'adapter à une «nouvelle normalité» en réformant, notamment, l'accès au financement des études et à l'utilisation des nouvelles technologies.

Pour lire le document rendez-vous au:

<https://www.clasp.org/sites/default/files/publications/2021/04/CLASP%20Coronavirus%20Prison%20Education%20Disruption%20Mar2021.pdf>

EUROPEAN PRISON EDUCATION ASSOCIATION

Le site Internet de la European Prison Education Association nous offre une section qui s'intitule «Corona in Prison Education». Cette section contient une foule d'annonces et de réflexions diverses sur l'impact de la pandémie sur l'éducation en prison.

Les textes sont tous disponibles en anglais et sont colligés à l'adresse suivante:

<https://www.epea.org/category/corona/>



Chaire **UNESCO** de recherche
appliquée pour l'éducation en prison



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



7000, Marie-Victorin, Montréal (Québec), Canada, H1G 2J6
TEL: 1-514 328 3832 FAX: 1-514 328 3829

Québec 